

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 77-2004 CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE C02-21 DANS LA ZONE C02-221 DE LA VILLE DE NICOLET ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DE LA VILLE DE NICOLET INTÉRESSÉS PAR CE RÈGLEMENT, AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 23 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 286-09-2024, le *Premier projet de Règlement numéro 494-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant l'ajout de l'usage C2 dans la zone C02-221 de la Ville de Nicolet.*

Le 11 novembre 2024, à 18 h 30, se tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement mentionné au paragraphe précédent, et ce, dans la salle du conseil située au 180, rue de Monseigneur-Panet, à Nicolet.

Au cours de cette assemblée, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur application et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2024

Objet

Le *Premier projet de Règlement numéro 494-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant l'ajout de l'usage C2 dans la zone C02-221 de la Ville de Nicolet* a pour objet d'aider à diversifier les opportunités en matière de densification résidentielle à l'échelle du périmètre d'urbanisation de la Ville de Nicolet, notamment en permettant une mixité résidentielle et commerciale.

Zones touchées

Le *Premier projet de Règlement numéro 494-2024* affecte les zones C02-221, A04-707 et X04-408, P02-218, C02-220, C04-409, H01-148, H01-149, C01-157 et C01-158, tel que représenté à la carte suivante :



Approbation référendaire

Le *Premier projet de Règlement numéro 494-2024* est sujet aux dispositions de la loi susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Nicolet, ce 1^{er} novembre 2024.

M^e Magali Loisel
Greffière